



Pour votre information

**Les permanences instructeurs pour votre commune
ne seront pas assurées
durant la période suivante :**

du mardi 15 juillet au vendredi 29 août 2025 inclus

Pour rappel, le **dépôt des demandes d'Urbanisme** peut être effectué :

- au guichet de votre mairie (accueil),
- par courrier recommandé au guichet de votre mairie avec AR,
- par voie dématérialisée sur grandbesancon.fr/gnau